



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

# COMITÉ DES FORÊTS

## Vingt-quatrième session

Rome, 16-20 juillet 2018

### PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES FORÊTS AU TITRE DU CADRE STRATÉGIQUE RÉVISÉ

## I. INTRODUCTION

1. Le Cadre stratégique révisé de la FAO<sup>1</sup>, son Plan à moyen terme (PMT) 2018-2021 et son Programme de travail et budget (PTB) 2018-2019 (PMT-PTB)<sup>2</sup> ont été approuvés par la Conférence de la FAO à sa quarantième session, en juillet 2017, à Rome. La Conférence s'est félicitée de l'étroite concordance des objectifs stratégiques de la FAO avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable (ODD).

2. Le Cadre stratégique révisé a été élaboré dans le cadre d'un processus consultatif de réflexion stratégique en 2016, qui tenait compte de l'avis exprimé avec force et constance par les organes directeurs de la FAO en faveur de la continuité de l'orientation stratégique de l'Organisation. Il s'agissait de recenser les tendances mondiales qui, selon les prévisions, devaient former le contexte du développement agricole à moyen terme<sup>3</sup>, et les tendances sectorielles (y compris dans le domaine des forêts) et régionales ressortant des examens stratégiques régionaux et des débats des conférences régionales de la FAO<sup>4</sup> et des comités techniques<sup>5</sup>; de déterminer les principaux défis, en matière d'alimentation et d'agriculture (y compris dans le domaine des forêts), auxquels devraient être confrontés les pays et les acteurs du développement au cours des prochaines années; d'analyser les principaux faits nouveaux à l'échelle mondiale ayant une incidence sur l'environnement dans lequel opère la FAO; et les incidences de ces défis et faits nouveaux sur les objectifs stratégiques de la FAO dans le contexte de ses attributs fondamentaux et de ses fonctions essentielles. La révision du Cadre stratégique a aussi été effectuée compte tenu des principaux faits nouveaux d'importance mondiale qui se sont produits au cours de la période 2015-2016, en particulier l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris sur le changement climatique.

<sup>1</sup> C 2017/7 ([www.fao.org/pwb](http://www.fao.org/pwb)).

<sup>2</sup> C 2017/3 ([www.fao.org/pwb](http://www.fao.org/pwb)).

<sup>3</sup> FAO (2016). *L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture: tendances et défis*. Rome.

<sup>4</sup> C 2017/14, C 2017/15, C 2017/16, C 2017/17, C 2017/18, C 2017/LIM/1.

<sup>5</sup> C 2017/21, C 2017/22, C 2017/23, C 2017/24.

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

3. Le Cadre stratégique révisé a servi de point de départ à l'ajustement du cadre conceptuel et de la théorie du changement relatifs aux cinq objectifs stratégiques de la FAO, dans le contexte de la vision, des attributs et des fonctions essentielles de l'Organisation. Le PMT et le PTB ont défini le cadre programmatique et les ressources nécessaires à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des résultats par le biais d'indicateurs et de cibles, y compris la contribution des activités de la FAO à 40 cibles des ODD. L'Annexe web 1 fournit un aperçu des Programmes stratégiques de la FAO, en particulier l'alignement sur les ODD.

4. Dans ce contexte, le présent document fournit un aperçu synthétique des résultats obtenus par la FAO dans le domaine des forêts, facilités par les programmes stratégiques de l'exercice 2016-2017. Il expose les évolutions et les faits nouveaux intervenus au sein du secteur, et plus généralement au niveau mondial, qui auront une incidence sur les activités futures de la FAO dans le domaine des forêts. Compte tenu de ces faits et des recommandations spécifiques de la Commission régionale des forêts, la dernière section définit les domaines d'action prioritaires de l'Organisation dans le secteur forestier pour 2018-2019 et au-delà.

## II. RÉSULTATS OBTENUS GRÂCE AUX ACTIVITÉS DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES FORÊTS EN 2016-2017

5. Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, la FAO a aligné ses activités dans le domaine des forêts sur les objectifs stratégiques de l'Organisation et sur les ODD, en tenant compte des recommandations de la vingt-troisième session du Comité des forêts. Une description détaillée des résultats obtenus par la FAO dans le domaine des forêts pendant l'exercice biennal 2016-2017 est présentée dans le document COFO/2018/6.2, et complétée par le rapport de la FAO intitulé: *Moving Forward: Selected achievements of the FAO Forestry Programme 2016-17* (Aller de l'avant. Une sélection de réalisations du programme forestier de la FAO 2016-2017). Certaines des grandes réalisations sont présentées ci-après.

6. Les activités de la FAO visant à *réduire la pauvreté rurale et améliorer la sécurité alimentaire* (OS 1, OS 3; ODD 1, ODD 2) ont permis d'obtenir des résultats importants. Le Mécanisme forêts et paysans a notamment soutenu 947 organisations représentant plus de 30 millions de petits producteurs forestiers et agricoles. La FAO a également soutenu l'élaboration de politiques visant à renforcer le rôle que jouent les forêts dans la sécurité alimentaire et la nutrition. Pour la première fois, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), à sa quarante-quatrième session, a émis des recommandations portant sur le renforcement du rôle des forêts dans la sécurité alimentaire et la nutrition. La FAO a par ailleurs entrepris des évaluations intersectorielles des politiques en matière de sécurité alimentaire et de foresterie dans sept pays, afin de favoriser l'intégration des objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition dans les politiques forestières.

7. Afin de *renforcer la mise à disposition d'informations essentielles ayant trait au domaine des forêts* (OS 2; ODD 15), la FAO a mis au point une gamme d'outils techniques novateurs gratuits en vue d'aider les pays dans les efforts entrepris pour mesurer et suivre l'utilisation des forêts et des terres, et en rendre compte. Le Système d'accès, de traitement et d'analyse des données d'observation de la Terre (SEPAL) est une plateforme conviviale qui permet de traiter et d'interpréter des données satellitaires. Il est déjà utilisé par 224 organismes dans 84 pays. L'Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO a mis en place une plateforme en ligne novatrice en vue d'améliorer l'établissement de rapports pour l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2020. La FAO a également élaboré des modules spécialisés dédiés aux enquêtes nationales ayant pour objectif de mesurer les avantages socioéconomiques des forêts.

8. La FAO a promu *l'utilisation durable de la biodiversité, en particulier des espèces sauvages* (OS 2; ODD 15, ODD 2), à travers un projet sur le terrain en Afrique centrale, dont les résultats ont servi de base à un projet d'envergure de plusieurs millions de dollars en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique, visant à ramener la chasse à des niveaux durables, à préserver la biodiversité et à garantir des ressources alimentaires aux communautés tributaires des forêts.

9. La FAO a lancé une nouvelle initiative relative aux *chaînes de valeur du bois* (OS 4; ODD 12, ODD 15), notamment en association avec le Partenariat de collaboration sur les forêts. L'initiative «Du bois durable pour un monde durable» est le résultat de la conférence internationale organisée par la FAO avec ses partenaires en 2017. Elle est étroitement liée à une autre initiative qui a elle pour objectif de contribuer à la durabilité des concessions forestières dans les pays tropicaux, en tant que partie intégrante des chaînes de valeur, et qui associe divers acteurs en Afrique, en Amérique latine et en Asie.

10. En ce qui concerne le *changement climatique* (OS 2, OS 5; ODD 13, ODD 15) et conformément à la nouvelle politique de l'Organisation, la FAO a apporté son aide aux pays concernant les mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets. Dans le cadre de son programme sur la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+), 34 pays ont présenté leurs niveaux d'émission de référence/niveaux de référence pour les forêts à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). En matière d'adaptation, la FAO a élaboré un cadre méthodologique pour l'évaluation de la vulnérabilité au changement climatique des forêts et des populations tributaires des forêts, afin d'apporter son concours aux pays en faveur des processus de planification de l'adaptation. La FAO a fourni un appui direct à huit pays afin d'intégrer les secteurs de l'agriculture dans leurs plans nationaux pour l'adaptation.

11. Afin de *restaurer le paysage forestier et d'augmenter la résilience des écosystèmes et des communautés* (OS 2, OS 5; ODD 15, ODD 1), la FAO a aidé les communautés du Sahel à restaurer 12 000 hectares de forêts dégradées en région sèche. Elle a par ailleurs directement soutenu sept pays, par l'intermédiaire de son Mécanisme de restauration des forêts et des paysages, afin de développer des conditions propices à la restauration à grande échelle, grâce à la coordination intersectorielle des institutions et à l'amélioration de la cohérence des politiques et des cadres juridiques. La FAO s'est également associée au Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés afin de répondre aux défis et aux risques multisectoriels associés aux ressources forestières, dans le contexte de crises aiguës et prolongées, en particulier en Afrique de l'Est.

12. En ce qui concerne la *gouvernance forestière* (OS 2, OS 4; ODD 15, ODD 16), le programme de l'Union européenne et de la FAO concernant l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) a soutenu 25 pays, en mettant l'accent sur l'engagement du secteur privé, l'amélioration des systèmes de contrôle et de traçage du bois en vue du suivi des produits dérivés du bois tout au long de la chaîne d'approvisionnement, et le renforcement des efforts entrepris indépendamment par les organisations de la société civile en matière de surveillance afin de produire des informations fiables à l'appui de la détection et de la répression des infractions forestières. Au niveau national, les activités menées dans le cadre des programmes REDD+ et FLEGT sont de plus en coordonnées, afin de renforcer les synergies et d'améliorer les résultats.

### **III. FAITS NOUVEAUX D'IMPORTANCE MONDIALE AYANT DES INCIDENCES SUR LES ACTIVITÉS DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES FORÊTS**

13. Un certain nombre de faits récents d'importance mondiale ont une incidence directe sur les forêts et continueront d'influencer les activités futures de la FAO dans ce domaine. Il s'agit du Programme 2030, de l'Accord de Paris, du **Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)**, des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité établis dans le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et des engagements pris au titre du Défi de Bonn et de la Déclaration sur les forêts de New York. Il convient de rappeler que les points 4, 5.1-5.4, 6.5 et 7.2 du projet d'ordre du jour de la vingt-quatrième session du Comité des forêts proposent un examen détaillé de plusieurs de ces faits nouveaux et sont susceptibles de contribuer aux réflexions des membres du Comité.

### a) Programme de développement durable à l'horizon 2030

14. En juillet 2018 (après environ trois années de mise en œuvre du Programme 2030), le Forum politique de haut niveau pour le développement durable examinera les progrès réalisés au niveau mondial pour six ODD, dont l'ODD 15 (vie terrestre)<sup>6</sup> visant à «préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité». Cet examen sera l'occasion d'évaluer les progrès réalisés et d'identifier d'autres actions nécessaires à la gestion durable des forêts. Il permettra également de démontrer la contribution vitale de la gestion durable des forêts et du secteur forestier à la réalisation des ODD de ce groupe.

15. Certaines cibles de l'ODD 15 doivent être atteintes d'ici 2020 et il est urgent que des progrès soient réalisés. Un message clé tout à fait pertinent sera adressé à cet égard durant l'examen de l'ODD 15 par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2018, par la Conférence internationale «Travaillons avec les divers secteurs pour arrêter la déforestation et étendre les superficies forestières – de l'aspiration à l'action», qui aura lieu en février 2018 à Rome: «La réalisation de l'ODD 15, en particulier mettre un terme à la déforestation et restaurer les forêts dégradées d'ici 2020, nécessite une action urgente et immédiate. Des pratiques optimales et des outils sont disponibles mais il est nécessaire d'intensifier leur application et d'accélérer les progrès»<sup>7</sup>.

16. Le Programme 2030 indique précisément que les ODD sont «intégrés et indivisibles»<sup>8</sup>, mais ceci n'a pas encore été pleinement reconnu en pratique. Il faudra insister sur les liens étroits qui existent entre les ODD, y compris sur le rôle essentiel que des forêts saines et productives peuvent jouer pour faire avancer de nombreux ODD. L'édition 2018 de la *Situation des forêts du monde*<sup>9</sup> présente, éléments factuels à l'appui, les multiples contributions des forêts à la réalisation des ODD, souligne les liens existants et définit la voie à suivre pour les renforcer.

### b) Accord de Paris

17. En vertu de l'article 4 de l'Accord de Paris, chaque partie s'engage, entre autres, à définir, à communiquer et à actualiser des «contributions déterminées au niveau national» qu'elle a l'intention d'effectuer afin d'aider à faire progresser les objectifs de l'Accord, y compris «en contenant l'élévation de la température moyenne de la planète bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels». À partir de 2020, les parties devront communiquer tous les cinq ans leurs contributions au Secrétariat de la CCNUCC. De toute évidence, les contributions actuelles ne seront pas suffisantes pour réaliser les objectifs relatifs au climat. Les ambitions doivent donc être rehaussées.

18. De nombreux pays ont déjà défini des mesures relatives aux forêts dans leurs contributions déterminées au niveau national<sup>10</sup>. Une ambition accrue signifie par conséquent que des mesures plus ambitieuses relatives aux forêts, y compris les mesures locales d'atténuation, devront avoir une place importante au sein des contributions futures, si l'on veut atteindre les objectifs de l'Accord.

### c) Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

19. En 2017, L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le premier Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (PSNUF) 2017-2030 constitué de six objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et de 29 cibles s'y rapportant. Les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts sont étroitement liés aux ODD et à d'autres engagements ayant trait aux forêts, notamment les objectifs de l'Accord de

<sup>6</sup> Également à l'étude: ODD 6 (eau), ODD 7 (énergie), ODD 11 (villes), ODD 12 (consommation/ production) et ODD 17 (moyens de mise en œuvre – examinés chaque année par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable)

<sup>7</sup> <http://www.cpfweb.org/47129-080cab460fd2563e8b388f642b811133.pdf>.

<sup>8</sup> Paragraphe 55.

<sup>9</sup> Voir également COFO/2018/4.

<sup>10</sup> Voir également COFO/2018/6.4.

Paris en matière d'action climatique et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. L'un de ces objectifs est d'augmenter le couvert forestier de trois pour cent d'ici 2030 (cible 1.1). D'autres visent, entre autres, à améliorer la résilience et les moyens d'existence ainsi que la contribution des forêts et des arbres à la sécurité alimentaire, la gouvernance et la durabilité des produits et services forestiers, à accroître les moyens financiers et à améliorer la coordination et la coopération. La FAO, en sa qualité d'organisation internationale du système des Nations Unies œuvrant en faveur des forêts et en tant qu'organisation membre qui préside le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), doit contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et appuyer les efforts déployés par les pays à cet égard.

#### **d) Objectifs d'Aichi pour la biodiversité**

20. En novembre 2018, la quatorzième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP 14) évaluera les progrès réalisés en vue d'atteindre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (dont l'objectif 7<sup>11</sup>) et envisagera, sur cette base, le cadre global sur la biodiversité au-delà de 2020 et le suivi du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Ce nouveau cadre devrait s'attacher essentiellement à la prise en compte systématique de la biodiversité dans les différents secteurs (agriculture, énergie, exploitation minière et santé notamment), ce qui contribuera à stimuler le renforcement des mesures intersectorielles en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité forestière, tout en réalisant d'autres objectifs ayant trait au secteur. Le cadre post-2020 fournit également l'opportunité de mieux aligner les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité relatifs aux forêts et les cibles de l'ODD 15, sur les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts.

#### **e) Défi de Bonn et Déclaration sur les forêts de New York**

21. L'évaluation des ressources forestières mondiales 2015 de la FAO a révélé une augmentation de la dégradation des forêts, malgré la régression du taux mondial de déforestation. Le Défi de Bonn<sup>12</sup> vise à restaurer, d'ici 2020, 150 millions d'hectares de terres déboisées à travers le monde. La Déclaration sur les forêts de New York<sup>13</sup> vise, entre autres, à restaurer 150 millions d'hectares de «paysages et de terres forestières dégradés» d'ici 2020 et 200 000 hectares de plus d'ici 2030, ainsi qu'à diminuer de moitié le taux de disparition des forêts naturelles à travers le monde d'ici 2020 et à mettre fin à la déforestation d'ici 2030. Les objectifs de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification relatifs à la neutralité de la dégradation des terres sont aussi pertinents dans ce cadre. Ces engagements démontrent une volonté politique claire de la part des participants mais les progrès enregistrés à ce jour ont été modestes. Il y a lieu d'adopter des solutions tournées vers l'avenir, afin de traduire ces aspirations en actions concrètes sur le terrain.

### **IV. DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES DE LA FAO DANS LE SECTEUR FORESTIER POUR 2018-2019 ET AU-DELÀ**

22. Les faits nouveaux susmentionnés montrent que les efforts consentis dans le domaine des forêts au cours des 10 à 12 prochaines années devront être alignés sur les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et traduire de manière intégrée les engagements et les contributions relatifs aux forêts dans le cadre des ODD, de l'Accord de Paris, du cadre global sur la biodiversité au-delà de 2020 et des engagements pris en matière de restauration des terres dégradées. Ces engagements ont été décidés à différents moments et à l'occasion de divers forums et peuvent varier quelque peu au niveau de la forme, de l'orientation, de la portée et du contexte. Si l'on considère les divers objectifs et leurs cibles,

---

<sup>11</sup> «D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.»

<sup>12</sup> Lancé en 2011 par l'Allemagne et l'UICN, en collaboration avec le Partenariat mondial sur la restauration des forêts et des paysages.

<sup>13</sup> Lancé par une coalition de 179 gouvernements nationaux et sous-nationaux, d'entreprises et d'organisations non gouvernementales, dans le cadre du Sommet sur le climat qui s'est tenu à New York en 2014.

ainsi que les suggestions formulées par les commissions régionales des forêts<sup>14</sup>, huit domaines thématiques prioritaires interdépendants, ou «thèmes» peuvent être définis en ce qui concerne les activités de la FAO tournées vers l'avenir et centrées sur la recherche de solutions, au titre de son Cadre stratégique transversal:

- 1) Arrêt de la déforestation au niveau mondial, en particulier celle causée par l'agriculture.
- 2) Lutte contre la dégradation des forêts et promotion de leur gestion durable.
- 3) Augmentation du couvert forestier au moyen de la remise en état des forêts, du reboisement et du boisement.
- 4) Prospérité et amélioration des moyens d'existence et du bien-être liés aux forêts.
- 5) Atténuation du changement climatique et adaptation à ses effets; renforcement de la résilience des écosystèmes et des communautés face au changement climatique, grâce aux forêts.
- 6) Intégration des forêts et des arbres aux approches intersectorielles et interinstitutions à tous les niveaux.
- 7) Augmentation des moyens nécessaires à la mise en œuvre, provenant de toutes les sources.
- 8) Renforcement des cadres de gouvernance à tous les niveaux.

23. Le tableau ci-après montre comment ces domaines thématiques prioritaires sont liés aux Objectifs stratégiques de la FAO et aux engagements existants concernant les forêts, décidés au niveau international.

Domaine thématique prioritaire	Objectif stratégique	Objectif d'ensemble relatif aux forêts	Objectif de développement durable	Accord de Paris	ABT <sup>15</sup>
1. Arrêt de la déforestation au niveau mondial, en particulier celle causée par l'agriculture	OS 2	1, 3	13, 15	✓	5
2. Lutte contre la dégradation des forêts et promotion de leur gestion durable	OS 2	1, 2	6, 12, 13, 14, 15	✓	7, 8, 9 11, 15
3. Augmentation du couvert forestier au moyen de la remise en état des forêts, du reboisement et du boisement	OS 2	1, 3	6, 13	✓	14, 15
4. Prospérité et amélioration des moyens d'existence et du bien-être liés aux forêts	OS 1, OS 3, OS 4	2	1, 4, 7, 8, 9, 12		4, 14, 16, 18
5. Atténuation du changement climatique et adaptation à ses effets; renforcement de la résilience des écosystèmes et des communautés face au changement climatique, grâce aux forêts	OS 2, OS 5	1	1, 13, 15	✓	5, 7, 15
6. Intégration des forêts et des arbres aux approches intersectorielles et interinstitutions à tous les niveaux	OS 1, OS 5	2, 5, 6	2, 3, 5 17	✓	2, 3

<sup>14</sup> Voir la série Autres documents: Recommandations des commissions régionales des forêts.

<sup>15</sup> ABT = Aichi Biodiversity Targets (Objectifs d'Aichi pour la biodiversité) Les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité sont fixés pour 2020.

7.	Augmentation des moyens nécessaires à la mise en œuvre, provenant de toutes les sources	OS 1, OS 5	4	12, 17	✓	20
8.	Renforcement des cadres de gouvernance à tous les niveaux	OS 2	5, 6	1, 5, 16	✓	18

24. Les axes prioritaires du travail de la FAO dans le cadre des thèmes généraux établis pour 2018-2019 et au-delà sont donc les suivants:

25. L'aide apportée par la FAO en vue de l'arrêt de la déforestation au niveau mondial, en particulier celle causée par l'agriculture fera intervenir la promotion d'une collaboration plus étroite au niveau national entre les divers secteurs de l'agriculture, dans le sens d'une alimentation et d'une agriculture durables. Un soutien sera également apporté aux pays en vue de la mise en place de systèmes agricoles diversifiés qui utilisent l'agroforesterie et les approches sylvopastorales pour augmenter la productivité et la résilience agricoles, la sécurité alimentaire et les revenus locaux. Un troisième pilier consistera en une collaboration plus étroite avec le secteur privé, à l'appui des matières premières ne favorisant pas la déforestation et des chaînes de valeur inclusives et durables dans les secteurs de l'agriculture et des forêts.

26. Afin de lutter contre la dégradation des forêts et de promouvoir leur gestion durable, la FAO continuera à sensibiliser et à fournir des données probantes sur les avantages de la gestion durable des forêts et sur les impacts et les causes de la dégradation des forêts, et préconisera des moyens de résoudre ces problèmes. L'Organisation aidera aussi les pays à suivre et à évaluer l'état des forêts et l'étendue et les causes de leur dégradation, ainsi qu'à établir des rapports et à diffuser des informations. Les aspects essentiels de ces activités seront la promotion de la mise en œuvre des directives publiées récemment concernant les concessions forestières dans les zones tropicales, et la poursuite des efforts en matière d'intégration de la biodiversité à la gestion des forêts. En s'appuyant sur la dynamique suscitée par la foresterie urbaine en 2018, en particulier grâce au Forum mondial sur les forêts urbaines qui aura lieu en novembre, le plaidoyer en faveur de la foresterie urbaine, par l'intermédiaire de partenariats novateurs avec des urbanistes et des architectes, fera l'objet d'un nouveau domaine d'intervention au cours de l'exercice biennal et au-delà.

27. À l'appui de l'augmentation du couvert forestier au moyen de la remise en état des forêts, du reboisement et du boisement, la FAO renforcera les activités menées dans le cadre du Mécanisme de restauration des forêts et des paysages, ainsi que son soutien à l'initiative de la Grande muraille verte en Afrique, par l'intermédiaire de nouveaux projets mis en place au moyen du Fonds vert pour le climat. Des produits normatifs devront être élaborés, notamment les coûts et bénéfices de la restauration, l'évaluation du potentiel de restauration et les indications techniques concernant le reboisement et le boisement dans le contexte des efforts entrepris en matière de restauration des paysages.

28. La prospérité et l'amélioration des moyens d'existence et du bien-être liés aux forêts supposera un renforcement des activités menées dans le cadre du Mécanisme forêts et paysans auprès des organisations de producteurs forestiers et agricoles, de manière à permettre à ceux-ci d'accéder davantage aux services financiers et de s'intégrer aux chaînes de valeur et aux marchés (phase II du programme), et de manière à renforcer les liens avec les programmes REDD+, FLEGT et le Mécanisme de restauration des forêts et des paysages. La nouvelle initiative «Du bois durable pour un monde durable» sera axée sur le renforcement des contributions des chaînes de valeur du bois au développement durable et à l'atténuation du changement climatique, en collaboration avec les partenaires internationaux. Ces activités comprendront la sensibilisation et le plaidoyer concernant les avantages des produits du bois, le renforcement des capacités des chaînes de valeur du bois dans le contexte de la bioéconomie, et la facilitation de l'accès aux moyens financiers et aux marchés. En se fondant sur les résultats de la quarante-quatrième session du CSA, de la vingt-quatrième session du

Comité des forêts et de la vingt-sixième session du Comité de l'agriculture, la FAO continuera de souligner et de renforcer le rôle des forêts pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

29. L'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, ainsi que le renforcement de la résilience des écosystèmes et des communautés face au changement climatique, grâce aux forêts, demeureront au cœur des priorités des activités de la FAO dans le domaine des forêts. L'Organisation apportera son appui aux pays de manière directe et indirecte dans la réalisation de leurs contributions déterminées au niveau national concernant les forêts, ainsi que pour évaluer et actualiser ces contributions. Le soutien apporté au programme REDD+ passera de la préparation à la mise en œuvre. Ainsi, le renforcement des capacités des pays en matière de suivi fera place à la mise en œuvre de dispositifs de protection et à la gestion durable des forêts, ainsi qu'à la promotion d'interactions positives entre les secteurs de l'agriculture et des forêts. La FAO aidera les pays à s'assurer que les stratégies et les programmes du secteur forestier étayant la gestion durable des forêts sont alignés sur les stratégies en matière de changement climatique; notamment que les concepts à la fois «d'adaptation du secteur forestier» et de «forêts à l'appui de l'adaptation», autrement dit l'utilisation des forêts en vue d'aider la société à renforcer la résilience face au changement climatique et à soutenir les stratégies relatives aux moyens d'existence, font bien partie des plans nationaux d'adaptation. Les activités menées en matière de résilience comprendront également un soutien aux pays concernant les questions relatives à la santé des forêts et aux feux de forêt.

30. L'intégration des forêts et des arbres aux approches intersectorielles et interinstitutions à tous les niveaux conduira à l'élaboration de politiques qui offriront des possibilités avantageuses dans tous les secteurs et qui encourageront des systèmes de production intégrés pouvant être mis en œuvre à grande échelle. La FAO aidera les pays à mettre en application les cinq principes de l'alimentation et de l'agriculture durables, élaborés dans le contexte de son Cadre stratégique. Plus précisément, elle aidera les pays à améliorer la visibilité des forêts et des arbres dans les différents secteurs et au sein des ministères, ainsi qu'à intégrer les forêts dans les plans nationaux de développement durable, les stratégies de réduction de la pauvreté et les initiatives infranationales et locales. La FAO fera participer les organismes publics, les partenaires et autres acteurs intéressés qui ne font pas partie du secteur forestier à la recherche de solutions permettant de réduire au minimum les dommages causés aux forêts et d'optimiser la contribution des forêts à la réalisation des ODD.

31. L'augmentation des moyens nécessaires à la mise en œuvre, provenant de toutes les sources, suppose des moyens non seulement financiers mais aussi en ressources humaines. En matière de finances, la FAO élaborera des produits axés sur les connaissances, relatifs à la planification des investissements dans le secteur forestier, et travaillera en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds vert pour le climat, le Réseau mondial de facilitation du financement forestier du Forum des Nations Unies sur les forêts et d'autres mécanismes pertinents, afin d'aider les pays à accéder davantage aux financements axés sur les forêts. Une part importante des activités de la FAO continuera d'être centrée sur le renforcement des capacités en matière de gestion durable des forêts dans toutes ses dimensions, notamment en vue d'atteindre les objectifs et les cibles définis d'un commun accord au niveau mondial dans le domaine des forêts. Le renforcement des capacités comprend également un renforcement du travail éducatif axé sur les forêts.

32. Le renforcement des cadres de gouvernance à tous les niveaux est nécessaire aux fins de la réalisation des ODD, des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et de toutes les cibles liées aux forêts. Le programme de l'Union européenne et de la FAO concernant l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux continuera de mettre l'accent sur la promotion de la légalité des opérations du secteur privé dans le secteur forestier, y compris l'appui aux petites entreprises et aux producteurs forestiers. En outre, les pays bénéficieront d'un soutien en faveur du renforcement de leurs cadres de gouvernance forestière. Dans ce contexte, la cohérence et les synergies avec le programme REDD+ seront renforcées. Par ailleurs, la FAO continuera d'aider les pays dans la réforme sur les régimes fonciers forestiers et dans les processus et partenariats multi-acteurs et participatifs permettant d'éclairer la prise de décisions, de rechercher des solutions et de



donner à la société civile, en particulier aux femmes et aux jeunes, les moyens d'agir en tant qu'agents du changement pour la promotion de la gestion durable des forêts

## **V. POINTS À EXAMINER**

33. La Conférence souhaitera peut-être:

- prendre note des réalisations de la FAO dans le domaine des forêts aux cours de l'exercice biennal 2016-2017, y compris l'alignement sur les ODD;
- examiner les progrès accomplis quant aux faits nouveaux au niveau mondial ayant une incidence sur le secteur forestier;
- fournir des orientations sur les grandes priorités de la FAO dans le domaine des forêts en 2018-2019 et sur le futur Programme de travail et budget 2020-2021.